

Airbus Operations

Dès la décision unilatérale de la direction de supprimer le remboursement "au forfait", la **CFE-CGC** a réagi en rappelant les contraintes subies par les salariés qui se déplacent fréquemment ou pas, parfois sans délai de prévenance et pour lesquels le forfait représentait jusque-là le seul moyen de compenser les nombreux désagréments impactant leur vie sociale et familiale.

DES ADAPTATIONS SONT NÉCESSAIRES :

Harmoniser les pratiques semble compréhensible, mais pas au détriment de salariés qui :

- Voient leur vie sociale et familiale bouleversées, avec des déplacements sur plusieurs semaines, voire des mois d'affilée et ce plusieurs fois par an.
- Cumulent de la fatigue avec des horaires décalés et des départs de dernière minute.
- Répondent et s'adaptent aux exigences de nos clients.



La nouvelle politique ne doit en aucun cas venir complexifier les tâches administratives inhérentes à ces déplacements.

Autant de raisons qui méritent une solution particulière, afin de poursuivre une collaboration fructueuse au service d'un seul objectif :

La satisfaction du client !



Pour ces salariés se déplaçant pour Airbus, la **CFE-CGC demande à la direction** :

- D'ouvrir une négociation pour mettre en place des compensations spécifiques
- Dans l'attente des résultats de cette négociation, de prendre en urgence des mesures financières provisoires.



La direction doit tenir compte de l'engagement des salariés qui se déplacent et des contraintes subies, comme elle sait le faire dans le cadre d'un travail exceptionnel (horaires décalés, de nuit, astreintes, etc...)

